



SNTRS Informations

Bulletin d'Information du SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif
Tel : 01 49 58 35 85 – Télécopie : 01 49 58 35 33 – Mel : sntrscgt@vjf.cnrs.fr – Web : www.sntrs.fr

N°215 du 24 juin 2013

SOMMAIRE

- **Motions du CSN du SNTRS-CGT du 20 juin 2013**
- **Rapport du CSN du SNTRS-CGT du 20 juin 2013**
- **Rapport bilan financier 2012**

La journée d'Etudes du 19 juin 2013 a rassemblé à Villejuif 72 adhérents, elle s'est achevée par un hommage à Gérard MANDVILLE, à Gérard EUZENOT et à Pascal BADRIGNANS.

Le CSN du 20 juin 2013 a rassemblé 59 militants (39 mandats délibératifs et 20 consultatifs), il a adopté les deux motions suivantes :

Motion N°1 :

Le CSN du SNTRS-CGT rejette l'ensemble des pistes du rapport Moreau (notamment l'allongement de la durée des cotisations, la hausse de la CSG pour les retraités, toute désindexation des retraites).

Il appelle les personnels des organismes de recherche à n'accepter aucun nouveau recul et à combattre les mesures anti sociales qui pourraient être prises dans le cadre de la réforme des retraites. Maintenir le niveau des retraites et relever le pouvoir d'achat, est possible dans le cadre d'une autre répartition des richesses.

Le CSN exige le maintien du code des pensions, du calcul sur les 6 derniers mois, le maintien des bonifications.

Le CSN mandate le BN pour organiser avec les syndicats de l'ESR des initiatives spécifiques en lien avec celles qui seront prises au niveau confédéral.

Adoptée par 38 pour et 1 contre (sur 39 mandats délibératifs)

Motion N°2 :

Le CSN alerte les personnels des EPST sur les risques que font courir à bon nombre de laboratoires la politique de spécialisation intelligente des régions, la mise en place des IDEX, la nouvelle mission de transfert proposée par la loi Fioraso.

Il réaffirme le rôle national des organismes de recherche. Aucune remise en cause des statuts de fonctionnaires des personnels des EPST n'est acceptable.

Le CSN demande aux militants régionaux d'établir des contacts durables avec les unions régionales et les syndicats CGT concernés par les évolutions des politiques régionales et de combattre leurs effets négatifs.

Adoptée par 38 pour et 1 contre (sur 39 mandats délibératifs)

Rapport au CSN du 20 juin 2013

Par Daniel Steinmetz

La mort de Clément Meric n'est pas un simple fait divers, mettant en jeu une bande de skins qui s'est attaqué au jeune étudiant de Sud Etudiant. Les groupuscules d'extrême droite enhardis par la montée des discours racistes et homophobes venant notamment du Front national, se sentent pousser des ailes. Le syndicat a appelé à la manifestation qui sera organisée le 23 juin. Nous vous invitons tous à y participer. L'absence de signature de la confédération ne nous semble pas justifiée. Même si dans la déclaration, celle-ci appelle clairement à combattre les idées du Front National et les idées de l'extrême droite.

Cette agression a eu lieu dans une période de délitement démocratique où les scandales s'accumulent et se situent tous au plus haut de l'Etat. Cahuzac et ses comptes à l'étranger, Tapie et les 403 millions d'euros qu'il a récupéré par le biais d'un tribunal arbitral dont on remet maintenant en cause l'impartialité, Guéant qui se faisait verser 10 000 euros en liquide tous les mois. Cette avalanche a lieu dans une période de crise économique, sociale et morale dont on se demande de façon légitime comment elle peut finir. Elle appelle à une riposte. Si chacun ici fera ses choix au niveau politique, la meilleure place que pourront prendre les militants de la CGT est encore de combattre la crise et d'assurer en toutes circonstances la défense des salariés et de notre patrimoine commun que constitue la fonction publique. Notre devoir est de porter le débat avec les salariés sur les responsabilités du capitalisme dans cette déstructuration sociale et de les amener à combattre les vrais auteurs de crise. La situation n'est pas facile. Nos concitoyens, nos collègues, sont parfois désespérés, se sentent impuissants. Dans notre secteur, les changements imposés par 10 ans de politique de droite sont souvent perçus comme une fatalité. D'autant plus que le gouvernement a renoncé à toute véritable rupture et continue avec la loi Fioraso dans la même direction. Sans soutenir les choix du gouvernement, nos collègues ne semblent pas prêts pour le moment à se battre pour une autre politique. La mobilisation contre la loi n'a pas été à la hauteur des enjeux et de nos attentes. Il n'y a cependant pas d'autre solution pour le syndicalisme de transformation sociale qu'incarne la CGT que de continuer la bataille. Notre responsabilité est immense. Nous devons à la fois tenir 3 créneaux : celui de la défense individuelle des collègues de plus en plus maltraités dans leur travail et dans leur vie, la défense du statut et de nos revendications collectives et la défense des organismes et des universités. Il n'y a pas de petites batailles, mais il est indispensable de faire le lien dans notre activité entre ce qui fait le quotidien et ce qui fait le cadre politique global. C'est l'enjeu de la période.

Un mot sur quelques aspects de la situation internationale. Je ne parlerai que de la fermeture de la télévision d'Etat que le gouvernement grec a fermé du jour au lendemain. Comme le déclare le syndicat des journalistes SNJ-CGT, cette fermeture bafoue les engagements européens de fonctionnement démocratique. En effet, dans le protocole sur l'audiovisuel public annexé au traité européen d'Amsterdam de 1997, il est très explicitement écrit : «Le système de l'audiovisuel public dans les États membres est directement lié aux besoins démocratiques, sociaux et culturels de toute société et au besoin de préserver le pluralisme des médias.»

Malgré cela, la commission européenne a émis un communiqué dans lequel, avec des contorsions embarrassées, elle indique que «la décision des autorités grecques doit être comprise dans le contexte d'efforts nécessaires pour moderniser l'économie grecque». Même si cette fermeture a été finalement annulée par le conseil constitutionnel grec, ce qui se joue là est grave pour la Grèce, pour les grecs, mais aussi pour toute l'Europe.

Des centaines de chercheurs et de professeurs d'université espagnols ont défilé vendredi 14 juin dans la capitale espagnole et dans 18 villes du pays pour protester contre l'asphyxie budgétaire imposée par le gouvernement conservateur de Mariano Rajoy. Ils sont allés déposer au ministère de l'Economie une pétition signée par plus de 40.000 personnes qui réclament au gouvernement d'augmenter les dépenses pour la science. Le pays est soumis depuis 2012 à un plan d'austérité historique, dicté par les institutions européennes et le FMI afin de redresser ses comptes publics avec 150 milliards d'euros d'économies d'ici à la fin 2014.

On ne peut pas éviter de parler du développement de la crise en France

La France est entrée à nouveau en récession au premier trimestre, avec une contraction de son PIB de 0,2% après un repli de même ampleur au trimestre précédent. Les principaux indicateurs sont au rouge. Demande intérieure (-0,1 point) et commerce extérieur (-0,2 point) ont contribué négativement à l'activité. Les dépenses de consommation des ménages ont diminué de 0,1%, après avoir stagné depuis un an. Cela s'explique par la montée du chômage et de la précarité, la faiblesse des salaires, des pensions et retraites, le recul des droits sociaux. Le pouvoir d'achat des ménages a encore reculé, après avoir enregistré, l'an dernier, un repli considérable de 0,9%, le premier depuis 1984. L'investissement chute lourdement (-0,9%).

Cette contraction économique crée ce que le gouvernement a qualifié d'aléa fiscal. Au lieu des 11% de hausse des recettes fiscales attendues pour 2013, l'augmentation au 30 avril n'est que de 1%. Les recettes de TVA baissent de 2,3%, celles sur le carburant de 6%. Le déficit augmente de 7 milliards passant de 59,9 à 66,8 milliards en 3 mois à peine.

La politique d'austérité et de diminution des dépenses publiques ne semble donc pas avoir les effets escomptés sur la baisse du déficit public. Au contraire, elle crée la contraction de l'activité économique.

L'annonce du blocage continué en 2014 pour la 4ème année consécutive de la valeur du point d'indice, n'est pas seulement un mauvais coup contre le pouvoir d'achat de fonctionnaires, mais elle est aussi une erreur économique.

Le gouvernement continue de s'arc-bouter sur sa politique économique et sociale en considérant qu'il poursuit la crédibilité budgétaire et le redressement de la compétitivité. Il n'y aurait pas d'autre politique possible. Ce serait un devoir pour profiter du répit de 2 ans accordé par la Commission de Bruxelles afin de réduire notre déficit public et de faire bouger les lignes en Europe. F. Hollande est cependant amené, une fois de plus, à réviser en baisse son hypothèse de croissance pour 2013: ce sera 0% désormais, et non plus +0,1% comme continue de le promettre Moscovici, son ministre de l'économie et des finances. Et cela, quand toutes les estimations officielles vont, elles, de -0,3% à 0% maximum.

En vérité, ce discours vise à encourager les Français à prendre leur mal en patience, puisque, simultanément, il leur est répété que *«tous les outils»* sont en place pour sortir du marasme.

Mais la boîte à outils est celle-là même que recommande la BCE, la Commission européenne, M^{me} Merkel et les marchés financiers: rationnement des dépenses de services publics, poursuite des privatisations, augmentation des impôts sur les familles (TVA), multiplication des allègements d'impôts et de cotisations sociales pour accroître les profits (crédit d'impôt compétitivité), flexibilisation de l'emploi (transcription ANI)... et interdiction de faire marcher *«la planche à billets»* de la BCE pour soutenir les dépenses publiques et sociales.

Or ce sont ces outils qui font que les 17 pays membres de la zone euro enregistrent, au premier trimestre, une croissance fortement négative (-0,6%). Alors que, au même moment, les États-Unis, où la *«planche à billets»* tourne à plein régime, le PIB a crû de 0,6%, tandis qu'au Japon, où la banque centrale fait désormais de même, l'activité semble, pour la première fois depuis de nombreuses années, s'arracher à la déflation. Ce sont ces politiques d'austérité et ces dites réformes structurelles menées en France et dans l'Union Européenne, qui facilitent les licenciements et engendrent l'accroissement du chômage, de la précarité et la baisse du pouvoir d'achat, qui limitent la croissance et les débouchés. Fondièrément, seule semble importer la confiance du patronat.

Annonçant les grands axes de la seconde grande Conférence sociale à la mi-juin, il a osé reprendre le thème selon lequel, comme on vit plus longtemps, on doit travailler plus longtemps et que dégager 20 milliards pour financer le déficit des retraites en 2020 serait insoutenable! Sans examiner la nécessité de nouvelles recettes, en lien avec le développement des cotisations et la sécurisation-promotion de l'emploi et de la formation. Une position qui engage d'ores et déjà vers une réforme des retraites qui allongera la durée de cotisation.

Les attaques contre la retraite

Le rapport de Yannick Moreau sera au cœur de la conférence sociale du 20 et 21 juin. Il ne s'agit pas d'une réforme systémique. Nous n'aurons pas de compte notionnel ni retraite à points. Seule la CFDT semble encore réclamer une réforme systémique. Les organisations de retraités de la CGT, FO, FSU, UNIR-Solidaires ont pris connaissance des préconisations du rapport de Yannick Moreau. Elles considèrent qu'il s'agit d'une attaque frontale contre le pouvoir d'achat des retraités dont le récent rapport de la DREES soulignait la dégradation.

Parmi les pistes proposées par la commission figurent :

- La poursuite de l'allongement de la durée d'assurance. L'allongement de la durée de cotisations préconisé reviendrait à pousser les salariés à retarder le départ ou à percevoir des retraites minorées.
- Une modification du calcul de la pension des fonctionnaires, en remplaçant la référence au salaire des six derniers mois par le salaire annuel moyen des dix dernières années. En 2003 déjà, il avait été proposé que les retraites des fonctionnaires soient calculées sur les quatre meilleures années pour baisser le niveau de la pension. La CGT vient de réaliser des projections : si on se base, pour calculer les retraites des fonctionnaires, sur les dix dernières années, la baisse des pensions est nette. On constate une baisse de 10% des pensions dans la catégorie A, 8% dans la catégorie B et 6% dans la catégorie C. Tout cela dans un contexte où le point d'indice est gelé depuis 2010. L'objectif de ce rallongement n'a pas d'autre effet que de **baisser le niveau des pensions sur le modèle du privé**, où depuis 1993 le passage aux vingt-cinq meilleures années a baissé de manière importante le salaire annuel moyen qui sert au calcul de la retraite.

Contrairement à une idée reçue, **les retraités du public ne sont pas nécessairement mieux lotis que ceux du privé**. Ainsi nous observons qu'en 2011 la retraite moyenne dans le privé est évaluée à 1 301 euros. Cette pension peut être mise en perspective avec la retraite moyenne (chiffres 2010) dans la fonction publique d'État qui est de 1 398 euros et de 1 227 euros pour les hospitaliers et territoriaux (Cnav). Elle est plus élevée en revanche dans la fonction publique d'État civile (qui compte 50% de cadres A avec les enseignants), où elle atteint 1 767 euros.

- La sous-indexation des pensions, annoncée sur trois ans, alors que les revalorisations actuelles ne maintiennent pas le pouvoir d'achat.
- La désindexation des salaires portés au compte, y compris pour les fonctionnaires.
- hausse de la CSG pour les retraités à hauteur de 7,7%, ce qui représenterait une ponction de 1,7 milliard d'euros sur les retraites, qui s'ajouterait à la taxe de 0,3% mise en œuvre au 1er avril, à la non revalorisation des barèmes d'impôt et à la suppression de la demi-part pour les veufs, veuves et isolés,
- suppression de l'abattement fiscal de 10%, ce qui accroîtrait la charge fiscale de millions de foyers retraités
- Éventuellement, une faible augmentation des cotisations

Des dispositions sur la pénibilité qui apparaissent du même niveau que celles adoptées dans le cadre de la réforme Sarkozy (création d'un compte temps qui donnerait droit pour 15 ans d'exposition : 1 an de formation professionnelle ou 8 mois de temps partiel ou ... 4 mois de bonification.

L'ensemble de ces mesures correspond à une volonté d'accélérer la baisse du pouvoir d'achat des retraités et répond aux exigences de la Commission de Bruxelles. Ces dispositions sont orientées vers la baisse généralisée des pensions. Le rapport Moreau ouvre la porte aux assurances et fonds de pensions qui sont prêts à se partager le gâteau de la capitalisation estimé à près de 300 milliards. Il ne reprend que les propositions du Medef, mais pas celles de la CGT.

Le gouvernement entend faire vite. Les discussions s'engageraient dès la conférence sociale et se poursuivraient jusqu'à la fin juillet, il travaillerait sur un projet de loi dès le mois d'août. Les discussions reprendraient ainsi à la rentrée pour se terminer autour du 20 septembre. Ensuite, le projet de loi serait déposé au parlement.

Il faut donc préparer la riposte. Dans une déclaration commune, Les organisations CGT, FO, FSU, Solidaires dénoncent ces propositions comme constituant une agression contre le niveau de vie des retraités, Dès à

présent, ces organisations s'engagent à informer et mobiliser les retraités, afin d'organiser la riposte. Elles décident, d'ores et déjà, de s'adresser aux groupes parlementaires pour exprimer leurs revendications.

Riposte : Faut-il décider d'une pétition du milieu ESR en fonction des propositions du gouvernement à la mi-juillet pour mise en œuvre en septembre ?

Rappel pour l'UGFF et la CGT :

- L'augmentation du point d'indice est nécessaire pour relever les salaires et les ressources des régimes de retraite des fonctionnaires.
- La grille indiciaire de la Fonction Publique doit rester la référence qui construit la rémunération des agents, suivant leur niveau de qualification, du plus modeste au plus élevé.
- Les primes ayant valeur de complément de traitement doivent être intégrées dans la grille, et le fonds de pension sur les primes qu'est la retraite additionnelle de la Fonction publique doit être mis en extinction.

Retour sur nos revendications

Le pouvoir d'achat a perdu depuis 2000 13,72%. Soit de 250 euros en catégorie C jusqu'à 450 euros en catégorie A. Les discussions en cours avec la Fonction Publique se résument à la grille de la catégorie C. 1 million de fonctionnaires sont rattrapé par le SMIC et le premier indice de la catégorie B est de 2% au-dessus du SMIC. Une augmentation du début des grilles de la catégorie C est prévue pour 2014. La simplification des régimes indemnitaires. Le gouvernement envisage un regroupement des primes dans un dispositif peu différent de la PFR. La modernisation de l'indemnité de résidence et du supplément familial de traitement sera discutée mais probablement à budget constant. La réforme globale des grilles est renvoyée à un rapport qui sera fait par une personnalité qualifiée.

Avant d'aborder le sujet de l'ESR. On peut utilement caractériser les choix économiques du gouvernement. Rien de plus simple, relisons Philippe Aghion qui vient de s'exprimer dans Le Monde. Aghion est économiste, professeur à l'université Harvard et à l'Ecole d'économie de Paris. Il est membre du conseil d'analyse économique. En 2012, il a signé l'appel des économistes en faveur de François Hollande après avoir conseillé V Pécresse.

Philippe Aghion : « Durant les "trente glorieuses", La politique industrielle reposait sur les grandes entreprises publiques et les subventions aux champions nationaux. Mais à partir des années 1980, l'économie s'est mondialisée, de sorte que l'innovation est devenue notre principal moteur de croissance. Or l'innovation implique la création et destruction permanente d'entreprises et d'emplois. Il faut alors réinventer la politique industrielle pour la rendre plus ascendante ("bottom-up") et plus "pro-concurrence". La politique sociale doit également changer pour mettre davantage l'accent sur la sécurisation des parcours professionnels pour aider les travailleurs à rebondir d'un emploi à un autre. **Autrement dit, il faut remplacer l'Etat-providence par l'Etat stratège qui investit dans le capital humain, l'innovation et la sécurisation des parcours professionnels. Un Etat qui gère le cycle par l'offre plutôt que par la demande, en aidant les entreprises et les individus à maintenir leurs investissements innovants en période de récession : de keynésien, il faut devenir "schumpetérien". J'adhère à la culture de l'évaluation et du résultat. Cela devient d'autant plus important pour un Etat stratège qui est obligé de cibler ses investissements et de donner la priorité aux secteurs et activités les plus porteurs de croissance. »**

*L'enjeu auquel sont confrontés les pays de la zone euro, et en particulier du sud de l'Europe, est celui de réduire les déficits publics tout en investissant dans la croissance de long terme et sans porter atteinte à la cohésion sociale. Il faut donc un "Etat intelligent" qui investit de façon ciblée dans l'éducation, la recherche, l'aide aux PME innovantes, et dans la dynamisation du marché du travail. Et également un Etat dont les investissements transforment la gouvernance : **par exemple, les universités d'excellence, aux normes de gouvernance internationale qui ont vu le jour grâce au grand emprunt.***

Il faut supprimer les barrières administratives, rendre la fiscalité plus simple, plus incitative, et moins incertaine. En outre, il faut libéraliser le marché du travail, mettre de l'ordre dans le système bancaire,

créer un Small Business Act, comme aux États-Unis. C'est pourquoi, il faut un Etat qui privilégie le ciblage dit horizontal de ses investissements : recherche, création d'incubateur pour faciliter le passage des idées à leur concrétisation, subvention des équipements de laboratoire et autres moyens d'innovation, subvention du capital-risque. Et lorsque l'Etat fait du ciblage vertical, il doit privilégier les secteurs porteurs de croissance et veiller à préserver la concurrence et l'entrée de nouvelles entreprises dans ces secteurs afin de stimuler encore plus l'innovation, car on innove précisément pour échapper à la concurrence. Il faut aussi casser le système d'achat public. Prendre en compte la valeur ajoutée sociale des fournisseurs, estimer ce qu'ils apportent à l'économie et à l'emploi local.

Le gouvernement reste donc dans un simple aménagement du capitalisme, avec comme seul souci de renforcer la compétitivité. La compétitivité passe y compris par la limitation de salaires et la casse du droit du travail. Seul un filet de sécurité est proposé aux salariés. La politique de l'offre fait l'impasse sur les demandes sociales fortes en matière de logement, de transport, de santé. Pour la CGT répondre aux demandes sociales est au centre de nos revendications.

La loi Fioraso passe au Sénat. Comme nous sommes en procédure accélérée, elle reviendra en commission mixte. *Note : contrairement aux attentes, elle a été adoptée au Sénat avec les voix du PS, de l'UDI et de l'EELV.* Mais déjà les plus de 25 décrets d'application sont sur les rails ; notamment le statut des enseignants chercheurs et celui des personnels des EPST.

La nouvelle mission de transfert assignée à la recherche publique

La loi Fioraso sur l'Enseignement Supérieur et la Recherche fixe une nouvelle mission aux laboratoires et aux personnels des organismes de recherche, comme à ceux des universités : développer le transfert économique, c'est à dire s'impliquer dans la commercialisation des produits et procédés issus de la recherche et créer éventuellement des entreprises pour cela. Il faut dire que l'amélioration de la compétitivité industrielle est une obsession pour les hommes politiques. Ils sont, pour la plupart, persuadés que les personnels de la recherche publique peuvent améliorer la compétitivité des entreprises en prenant en charge le transfert. C'est pourtant un rôle qui revient aux entreprises. Et le CIR n'a pas démontré son efficacité.

La mission de base des personnels des organismes est de faire de la recherche et pas du commerce. Il est à craindre qu'ils fassent dorénavant moins de recherche sans devenir de bons commerçants. Il leur sera d'autant plus difficile de maintenir le niveau de la recherche fondamentale tout en faisant du transfert que le nombre de postes diminue ainsi que les crédits publics et que les personnels ne sont pas préparés à faire du transfert.

Pourtant, le gouvernement s'apprête à faire fonctionner le système de recherche de manière à ce que les équipes, notamment celles du CNRS, soient amenées à faire de plus en plus de transfert. Cela sera probablement un critère fort pour financer les équipes.

1) Pour le gouvernement, le CNRS doit rester une agence qui accompagne les choix faits par d'autres. Le CNRS aura peu de moyens de mener une politique scientifique nationale propre. Ses crédits sont prévus à la baisse et il n'est pas prévu qu'il récupère l'évaluation des laboratoires. Les équipes vont devoir continuer à chercher l'argent auprès de l'Agence Nationale de la Recherche, de l'Europe, des régions et des entreprises, partenaires qui veulent tous développer le transfert. L'instance d'évaluation, que le gouvernement veut imposer pour succéder à l'Agence d'Evaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur, favorisera aussi le critère de l'innovation puisqu'elle ressemblera comme une sœur à l'agence précédente.

2) La politique de regroupement de laboratoires et d'infrastructures sur des sites sélectionnés, rendue incontournable pour le CNRS et les autres organismes de recherche, du fait de l'austérité, va favoriser le pilotage du système par les acteurs régionaux : métropoles, conseils régionaux, entreprises. Les regroupements régionaux d'universités et d'établissements recevront une partie du financement en liaison avec les projets régionaux tournés vers le développement économique immédiat.

3) Le Ministère a annoncé que les statuts des personnels des EPST vont être modifiés (discussion avec les syndicats prévue à l'automne), sans doute pour inciter notamment à ce que les personnels se tournent vers le transfert : critères d'évaluation adaptés, prime ? promotions ?

Cette transformation de nos missions s'accompagne d'une volonté affichée de spécialisation régionale. L'Europe conditionne ses aides dans le cadre des subventions aux régions (FEDER) à une spécialisation dite

« intelligente » de leur recherche (Smart spécialisation stratégies). Derrière, il y a la volonté de conditionner les aides aux « secteurs d'activités innovants à fort potentiel de croissance et à concentrer les efforts et les ressources sur ces domaines ou secteurs d'activités dont les retombées en termes d'innovation devront être mesurables et les applications attendues à moyen terme, en évitant une répartition diffuse des investissements ». Le gouvernement a entériné ce choix et accepté de transférer la gestion des budgets FEDER aux régions. L'adaptation de la stratégie régionale de recherche et d'innovation aux exigences de la spécialisation intelligente est en route. Le CNRS questionne ses laboratoires, les universités sont sollicitées par les préfetures de région pour accélérer leurs réponses.

Dans le contexte de la loi Fioraso et de l'acte 3 de la décentralisation, cette nouvelle orientation de la politique européenne peut conduire à terme à la casse des organismes nationaux de recherche. L'Europe des régions qui s'annonce sera celle de régions concurrentes se battant entre elles pour une meilleure attractivité. Cette option est incompatible avec la conception de la CGT qui est celle d'un développement équilibré des territoires avec un enseignement supérieur et une recherche de haut niveau au service des populations et non des seules ambitions des industriels locaux.

IDEX

Les idex continuent leur mise en place. Même si la notion de périmètre d'excellence semble avoir disparu, il n'en resta pas moins que derrière le choix de maintenir le Commissariat aux Grands Investissements et les Investissements d'Avenir, il y a la même politique de spécialisation que celle préconisée par l'EUROPE. Quel avenir pour beaucoup d'équipes ? Les votes négatifs au Comité Technique du CNRS et à celui de l'INRA sont un premier appui.

PROPOSITION DU BN : Mettre en place dans chaque région une commission du syndicat qui suive les développements de la politique scientifique. Des initiatives comme celles du COLRIF de Grenoble, (travail conjoint des syndicats de la recherche publique et privée en région) doivent être développées. Les initiatives de la CGT THALES pour redémarrer une filière de l'imagerie médicale en France est à soutenir.

Un mot sur le budget 2014 de la recherche et notamment celui du CNRS. Ils ne seront connus qu'à l'automne, mais de grandes inquiétudes semblent se faire jour dans les directions.

Un mot sur la modification de répertoire des métiers Referens. Le ministère poursuit la politique du gouvernement précédent et veut conduire une modification des fiches d'emploi type. Le modèle semble être celui du répertoire de ministère REME. Les fiches de REME incluent les compétences comportementales qui décrivent les qualités personnelles requises pour exercer l'emploi-type.

Selon le Ministère ; « Ces compétences relèvent de la personnalité de l'individu et peuvent être mobilisées en situation personnelle ou professionnelle ». Attention à une telle démarche car l'exemple de la fiche du directeur d'unité est éclairante.

Sur la fiche du DU, les connaissances principales requises sont on ne peut plus technocratiques : Politiques de recherche et innovation, Domaine disciplinaire ou interdisciplinaire, Connaissances générales en méthodes de gestion et de suivi, Connaissances juridiques générales, Droit de la propriété intellectuelle, Techniques de management, Techniques de conduite du changement, Réglementation en matière d'hygiène et de sécurité, Langue anglaise (ou une autre langue) et enfin Organisation de l'enseignement supérieur. Et les Facteurs clés à moyen terme (à 3 ans) sont on peut plus politiques : Restructuration du paysage de la recherche (rapprochement EPST et EPSCP, agences), Mode de financement, Performance de la recherche.

Bilan financier 2012

Trésorière nationale : Danièle STEER

Comme pour les bilans 2009-2010-2011, ce bilan prend en compte les dettes et les créances, celles-ci concernant principalement les cotisations manuelles.

Les cotisations

En 2012, la décision de passer à 1% le taux des cotisations des actifs a été mise en œuvre.

La mise en œuvre progressive de cette décision ainsi que la croissance de 4,2% du nombre d'adhérents cotisants amènent à une augmentation de 4,48 % du montant total des cotisations.

Rappel : les cotisations se répartissent pour 90% pour la trésorerie nationale et 10 % pour les sections avant paiement aux instances. A partir des 90%, sont versées les contributions aux différentes instances de la CGT, Confédération, UGICT, UGFF, FERC, UD et UL (Cogetise).

49,42% du montant des cotisations reçues par le national (versement des sections ou directement) sont reversées aux instances de la CGT.

En moyenne, sur 100 euros de cotisation, 9,68 vont aux sections, 45,68 au national, 44,64 aux différentes instances de la CGT.

10% des cotisations sont des cotisations manuelles, 83% de celles-ci étant collectées dans les sections.

Les sections de l'IFSTTAR (SPIVA à Lille et ex -INREST) ont encore versées leur cotisations toute l'année 2012 au SNTRS-CGT. Ces sections sont rattachées à la fédération de l'équipement à partir du 1^{er} janvier 2013.

Autre apport des sections au national

La section INSERM qui reçoit une subvention de la part de l'organisme, a versé comme chaque année sa contribution au fonctionnement et à nouveau fait, cette année, un don au national.

Ont été clôturés les comptes des sections CHIZE, CINTERHI et INRP ; Cogetise étant clôturé pour 2010, la part Cogetise du reliquat de cotisations de Montpellier n'a pu être reversé à la CGT.

L'ensemble représentant 8,02% des produits du national.

Formation

Plusieurs camarades ont suivis des stages FERC. Deux stages de formation organisés par Jacques Audin et Jean Omnès ont eu lieu à Montpellier et pour la région parisienne.

Deux journées d'études ont été organisées en juin et décembre. Le coût total des actions de formation représente 5,02% des charges du national. Une section a pris en charge un stage pour un de ses représentants.

L'UGFF contribue aux actions de formation pour 23 % de la dépense.

Autres charges du national

L'achat de fournitures de bureau est essentiellement sur les crédits sociaux.

Sur ceux-ci sont pris aussi en charge les frais postaux, de téléphone, d'audioconférence, de photocopie et matériel informatique (1PC portable en 2012).

Le poste frais de déplacements représente 34,08% du total des dépenses. En 2012, la Commission Exécutive a été réunie 5 fois, il y a eu deux CSN (en juin et en décembre), une réunion à Villejuif du bureau national avec les secrétaires régionaux (une autre a eu lieu en audio conférence), 2 réunions des élus aux CAP, 2 réunions des élus au Comité national.

Les dépenses de salaires et charges prennent en compte une régularisation de carrière ainsi que l'application du NES. Une des gestionnaires a bénéficié d'un stage de formation. L'ensemble des frais de personnels représentent 57,2 % des dépenses.

Les autres dépenses concernent essentiellement les dessins pour le BRS et cette année la confection de la couverture pour le BRS Congrès, l'assurance, le service e-service payé, le site Web et l'hébergement des listes de diffusion, la cotisation à l'INES et des abonnements à divers journaux et publications.
De plus, nous avons du malheureusement déplorer trois décès dans l'année.

Le bilan 2012 du national présente un solde créditeur de 7507,32 €.

Bilan des sections

En 2012, outre la section INSERM, trois sections ont reçues des subventions (2 CNRS et ANR).

Celles-ci sont utilisées essentiellement pour les fournitures administratives, l'achat de matériel informatique, les frais de téléphone et postaux.

Deux sections ont investi dans une banderole (Caen, Gif), quatre autres dans des drapeaux et des badges.

Les autres frais des sections sont essentiellement les missions, la presse, et les frais d'affranchissement ou bancaires.

Les frais de missions représentent 35,55 % du total des charges en prenant en compte les dépenses d'équipement, 40,51 % sinon.

L'INSERM, Alpes-Grenoble, Provence, IFSSTAR, ont les frais de missions ou déplacements les plus importants, puis Cote d'Azur, Nantes, Retraités.

A noter que ceux de l'INSERM et d'Alpes-Grenoble ont augmenté de 138%.

Le bilan 2012 des sections présente un solde débiteur de 442,55 €.

Bilan national+sections

Sans prendre en compte les dépenses d'équipement qui sont des opérations ponctuelles, 42,53 % des charges sont consacrées aux frais de personnels, 35,56 % aux missions, 2,16% aux frais bancaires.

Le bilan de l'exercice 2012 est un excédent de 7064,77 €.